

**DECLARATION SUR L'HONNEUR ATTESTANT DU RESPECT DE LA CONDITION D'HONORABILITE**  
(Article R. 519-6 du code monétaire et financier)

**Je soussigné(e) :**

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

A :

Code postal :  Pays :

**Déclare sur l'honneur remplir les conditions mentionnées au II de l'article L. 500-1 du code monétaire et financier et ne pas l'objet de l'une des interdictions prévues au 3° et 7° du I de l'article L. 612-41 ci-après reproduits.**

*Article L. 500-1 du code monétaire et financier :*

*(...)*

*II. Les condamnations mentionnées au I sont celles :*

*1° Pour crime ;*

*2° A une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis pour :*

*a) L'une des infractions prévues au titre Ier du livre III du code pénal et pour les délits prévus par des lois spéciales et punis des peines prévues pour l'escroquerie et l'abus de confiance ;*

*b) Recel ou l'une des infractions assimilées au recel ou voisines de celui-ci prévues à la section 2 du chapitre Ier du titre II du livre III du code pénal ;*

*c) Blanchiment ;*

*d) Corruption active ou passive, trafic d'influence, soustraction et détournement de biens ;*

*e) Faux, falsification de titres ou autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique, falsification des marques de l'autorité ;*

*f) Participation à une association de malfaiteurs ;*

*g) Trafic de stupéfiants ;*

*h) Proxénétisme ou l'une des infractions prévues par les sections 2 et 2 bis du chapitre V du titre II du livre II du code pénal ;*

*i) L'une des infractions prévues à la section 3 du chapitre V du titre II du livre II du code pénal ;*

*j) L'une des infractions à la législation sur les sociétés commerciales prévues au titre IV du livre II du code de commerce ;*

*k) Banqueroute ;*

*l) Pratique de prêt usuraire ;*

*m) L'une des infractions prévues par la loi du 21 mai 1836 portant prohibition des loteries, par la loi du 15 juin 1907 relative aux casinos et par la loi n° 83-628 du 12 juillet 1983 relative aux jeux de hasard ;*

*n) L'une des infractions à la législation et à la réglementation des relations financières avec l'étranger ;*

*o) Fraude fiscale ;*

*p) L'une des infractions prévues aux articles L. 121-6, L. 121-28, L. 122-8 à L. 122-10 et L. 213-1 à L. 213-5, L. 217-1 à L. 217-3, L. 217-6 et L. 217-10 du code de la consommation ;*

*q) L'une des infractions prévues au présent code ;*

*r) L'une des infractions prévues aux articles L. 8222-1, L. 8222-2, L. 8222-3, L. 8222-5 et L. 8224-1 et L. 8224-2 du code du travail ;*

*s) Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé prévues par le chapitre III du titre II du livre III du code pénal ;*

*t) L'une des infractions à la législation ou la réglementation des assurances ;*

*3° A la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.*

*Article L. 612-41 du code monétaire et financier :*

*(...)*

*3° L'interdiction d'effectuer certaines opérations d'intermédiation et toutes autres limitations dans l'exercice de cette activité ;*

*7° L'interdiction de pratiquer l'activité d'intermédiation.*

Fait à  le

Signature :